



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole commune

Question écrite n° 5819

Texte de la question

Mme Marie-Madeleine Dieulangard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les importations de beurre en provenance de la Nouvelle-Zélande et de leurs conséquences sur l'agriculture française. Lorsqu'en 1972 l'Angleterre est entrée dans la CEE, une dérogation à la préférence communautaire a été accordée permettant ainsi la poursuite de l'importation de beurre en provenance de la Nouvelle-Zélande jusqu'en 1977. Or, depuis cette date, les règles communautaires ont semble-t-il été constamment tournées et, à la faveur de dérogations reconduites annuellement, le beurre neo-zelandais a continué d'être ainsi introduit sur le marché. Les stocks européens de beurre correspondaient par exemple en 1984 aux importations de Nouvelle-Zélande cumulées depuis 1977. Cependant la commission européenne vient de planifier les quantités que l'Europe pourra importer dans les quatre années à venir et qui vont se cumuler à un total de plus de 239 000 tonnes. Lorsque l'on sait les difficultés que connaissent aujourd'hui les producteurs de lait de notre pays et lorsque l'on connaît, par ailleurs, l'existence de mesures restrictives appliquées à certaines importations - photocopieurs et téléviseurs en provenance du Sud-Est asiatique - elle lui demande quelles sont ses intentions pour limiter les importations neo-zelandaises.

Texte de la réponse

Reponse. - Le régime préférentiel accordé aux importations de beurre neo-zelandais au Royaume-Uni constitue une dérogation au principe de la préférence communautaire. Initialement prévue jusqu'en 1977, celle-ci apparaît d'autant plus grave qu'elle se prolonge de manière excessive. Le contexte de maîtrise de la production laitière, avec ses conséquences pour les producteurs communautaires - et français en particulier - constitue une raison majeure pour obtenir une réduction importante de ce contingent de beurre neo-zelandais. C'est le sens des interventions du Gouvernement français dans la négociation communautaire actuellement en cours sur la reconduction de ce régime préférentiel pour les prochaines années.

Données clés

Auteur : [Mme Dieulangard Marie-Madeleine](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5819

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3369